

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



Depuis le 1er novembre 2014 la conduite accompagnée est accessible dès 15 ans. Elle offre l'avantage de pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 ans. Le candidat pourra ainsi conduire seul le premier jour de sa majorité.

Objectifs de la formation

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

de réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12)

de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans

d'acquérir de l'expérience de conduite

de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans, d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

Programme de la formation

Durée de la formation :

Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3000 km minimum :

- formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum)
- un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur
- 1er rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1000 km
- 2ème rendez-pédagogique au terme des 3000 km parcourus

Programme :

- 1) Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.
- 2) Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.
- 3) Une formation pratique :

MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



Depuis le 1er novembre 2014 la conduite accompagnée est accessible dès 15 ans. Elle offre l'avantage de pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 ans. Le candidat pourra ainsi conduire seul le premier jour de sa majorité.

Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, GPS ...)
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.			
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.			

Public visé et Pré requis

PUBLIC VISÉ :

Toute personne intéressée pour passer le permis de la catégorie B.

PRÉ-REQUIS :

Avoir 15 ans Savoir lire et écrire la langue Française Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable Nota : il faut passer l'Epreuve Théorique Générale

RÉSULTATS ATTENDUS

Permis de conduire de la catégorie B

ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Les écoles de conduite AJ-lity sont engagées dans une démarche d'amélioration et de formation continue des enseignants de la conduite qui sont régulièrement formés

L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



Depuis le 1er novembre 2014 la conduite accompagnée est accessible dès 15 ans. Elle offre l'avantage de pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 ans. Le candidat pourra ainsi conduire seul le premier jour de sa majorité.

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES :

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

Alternance de théorie et de pratique

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Salles de cours équipées de moyens multimédia.

Véhicules adaptés à l'enseignement.

Fiche de suivi et livret d'apprentissage dématérialisé.

Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

SANCTIONS DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.